



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1497-16, 1501-16 et 1505-16

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 14 juin 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1497-16 modifiant le règlement numéro 1378-12 remplaçant le règlement numéro 1236-07 et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et passer des contrats au nom de la Ville de Saint-Constant afin d'augmenter la limite de dépenses du chef de la division des travaux publics et du directeur des services techniques et afin d'ajouter le poste de bibliothécaire en chef;
- 1501-16 modifiant le règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Constant numéro 963-96 afin d'ajouter des dispositions relatives aux dépôts de garantie (condition d'approbation du PIIA);
- 1505-16 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin d'ajouter les tarifs applicables à la location d'un kiosque dans le cadre du Marché de Noël et à l'acquisition d'un couvercle unique pour bac de recyclage;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 17 juin 2016.


Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe